Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20261022-2026_10_95-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 10 - 95** - Séance du 22 octobre 2026

En exercice : **27**

Présents : **20**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **15 Octobre 2026**

Date de l'affichage : **15 Octobre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi vingt-deux octobre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; RICHARD Dominique ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; Nadia MEZIANI ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne.

Excusé.e.s: MATTEÏ Pauline (pouv à PRIZÉ Laurent) ; LAMBERT Charline ; (pouv à ABGRALL Julien) RACAPÉ Sarah (pouv à LHERMITTE Hervé) ; GÉRARD Pierrick (pouv à GUITTON Bertrand) ; GAVARD Caroline (pouv à Eric DUMOND) ; LE MAGOAROU Anne (pouv à ROZAT Manon) ; WADIER Typhaine (pouv à GENDROT Rémy).

Secrétaire de séance : **Manon ROZAT**

CONVENTION INSA RESEAU DE CHALEUR

Réseau de chaleur du Beteg : convention de participation financière et de mise à disposition d'ouvrages de forage avec l'INSA Rennes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 3, L. 2113-4 à L. 2113-7 et L. 2194-1 et suivants ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1 ;
Vu le marché public de travaux passé par la Commune pour la réalisation du réseau de chaleur du Beteg intégrant dès sa définition et sa mise en concurrence la réalisation de treize forages, dont trois répondent aux besoins et prescriptions techniques communiqués par l'INSA Rennes à des fins de recherche scientifique, ainsi que le passage d'une fibre optique ;
Vu le projet de convention de participation financière et de mise à disposition d'ouvrages de forage entre la Commune de Montgermont et l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (INSA Rennes) ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20261022-2026_10_95-DE

Monsieur Marcheron, adjoint au Maire, explique que dans le cadre de la création du réseau de chaleur du Beteg, la Commune a lancé un marché public de travaux comprenant la réalisation de treize forages. L'INSA Rennes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a fait part à la Commune de besoins liés à ses activités de recherche. Ainsi, trois de ces forages, (comprenant le passage et l'installation d'une fibre optique), ont été conçus selon les prescriptions techniques de l'INSA, intégrées au cahier des clauses techniques particulières du marché.
L'ensemble du besoin a ainsi fait l'objet d'une seule et même mise en concurrence, conduite par la Commune seule dans le respect des principes de la commande publique. L'INSA n'est pas partie au marché de travaux et n'intervient à aucun stade de sa passation ni de son exécution.

La convention soumise au Conseil Municipal prévoit les dispositions suivantes :

- ⇨ **Participation financière** : l'INSA rembourse à la Commune le coût réel, sans marge ni majoration, du passage de la fibre optique, ainsi que des coûts annexes, sur la base des prix et quantités du marché et sur justificatifs. Pour ce qui est des forages, l'INSA participera à hauteur de 75% du coût réel de ces trois forages au coût réel, sans marge ni majoration, ainsi que des coûts annexes, sur la base des prix et quantités du marché et sur justificatifs.
- ⇨ **Droit d'usage** : en contrepartie, l'INSA bénéficie d'un droit d'usage des trois forages à des fins exclusives de recherche scientifique, à titre précaire et révocable, pour une durée de 10 ans à compter de la réception des travaux, renouvelable par accord exprès et écrit des parties ;
- ⇨ **Propriété et entretien** : les forages sont incorporés au domaine de la Commune et demeurent sa propriété, sans aucun droit réel au profit de l'INSA. L'entretien courant incombe à la Commune ; les frais de remise en état consécutifs à l'utilisation par l'INSA sont à la charge de celui-ci ;
- ⇨ **Accès, responsabilités et assurances** : l'accès du personnel de recherche aux forages est soumis à l'accord préalable de la Commune, et l'INSA souscrit et justifie les assurances nécessaires à l'utilisation des ouvrages.

Le Conseil Municipal sera amené à approuver la convention de participation financière et de mise à disposition d'ouvrages de forage entre la Commune de Montgermont et l'INSA Rennes, relative aux travaux de forage et de passage de fibre optique dans le cadre du réseau de chaleur du Beteg et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ➢ Approuve la convention de participation financière et de mise à disposition d'ouvrages de forage entre la Commune de Montgermont et l'INSA Rennes, relative aux travaux de forage et de passage de fibre optique dans le cadre du réseau de chaleur du Beteg.
- ➢ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Manon ROZAT



Le Maire
Laurent PRIZÉ

